



POSTULAT

Auteur Bernd Kalbermatten, Urs Juon et Olivier Imboden, CVPO
Objet Espaces de coworking
Date 07/06/2022
Numéro 2022.06.244

La mutation numérique modifie nettement le marché du travail. Si le canton du Valais veut rester un employeur attrayant, il est important qu'il utilise les nouvelles possibilités qui y sont liées.

De nombreuses personnes ont dû travailler depuis chez elles à cause de la pandémie de coronavirus. Cela a permis d'engranger beaucoup d'expérience concernant ce format de travail. Toutefois, cette situation a aussi mis en lumière les limites du télétravail. Par exemple, beaucoup de collaborateurs n'ont pas un logement qui leur permet vraiment de travailler à la maison.

Les espaces de coworking offrent souvent de meilleures conditions de travail.

Avec une bonne organisation, ils permettent de réduire les trajets, d'accroître la productivité et la motivation au travail ainsi que de garantir des places de travail dans les différentes régions du canton.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est chargé d'examiner la mise en place d'espaces de coworking ou la participation à de telles structures pour le personnel du canton du Valais, en lien avec la décentralisation des bâtiments administratifs dans le Haut-Valais, le Valais central et le Bas-Valais.